

LES 92 KG D'ALBERTVILLE – 11 JUIN 2022

REGLEMENT SPORTIF DE LA FORCE ATHLETIQUE Développé Couché Endurance SANS maillot d'assistance

ARTICLE 1 :

Définition de l'épreuve

- 1.1 Il s'agit d'une compétition individuelle dans laquelle l'athlète effectue un maximum de répétitions au développé couché à une barre dont le poids a été prévu lors de la pesée.

ARTICLE 2 :

Engagement

- 2.1 Les inscriptions se font directement auprès du club organisateur. Elles doivent parvenir au maximum 7 jours avant la date de la compétition par mail.
- 2.2 Le règlement se fait sur place avant la pesée.
- 2.3 Aucune inscription sur place n'est possible.
- 2.4 Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement ou forfait le jour de la compétition.

ARTICLE 3 :

Modalités d'organisation

- 3.1 L'organisateur :
- A l'entière responsabilité de l'organisation de la compétition et de son bon fonctionnement.
 - Récompense les athlètes.

ARTICLE 4 :

Catégories d'âges

- 4.1 **Avoir au minimum 18 ans pour pouvoir participer**

ARTICLE 5 :

Catégories de poids de corps et poids de la barre

5.1 Pour les dames OPEN et MASTERS tous âges confondus

Moins de 63 kg : barre à 30 kg

Plus de 63 kg : barre à 45 kg

5.2 Pour les messieurs OPEN et MASTERS tous âges confondus

Moins de 83 kg : barre à 92 kg

Plus de 83 kg : barre à 92 kg

Sans aucune catégorie de poids de corps : barre à 150 kg sans maillot d'assistance

ARTICLE 6 :

Déroulement de la compétition :

6.1 La pesée devra avoir lieu dans les conditions prévues par l'organisateur, au minimum 2 heures avant le début de la compétition.

6.2.1 Au moment de la pesée, l'athlète **non licencié à la FFForce** devra justifier de son identité et signer une décharge apte à la discipline. **Tous les athlètes devront donner le nombre de répétitions qu'ils entendent réaliser et ce dans toutes les catégories dans lesquelles ils sont engagés.** Une fois inscrites sur la feuille de match, les répétitions annoncées ne pourront plus être changées.

6.3 La compétition se déroule selon le planning suivant :

- Dames MASTERS et OPEN – 63 kg
- Dames MASTERS et OPEN + de 63 kg

Pause de 10 mn

- Messieurs MASTERS et OPEN – de 83 kg

Pause de 10 mn

- Messieurs MASTERS et OPEN + de 83 kg

Pause de 10 mn

- Messieurs barre à 150 kg

6.4 Ordre de passage :

Les athlètes Dames et Messieurs passeront dans l'ordre du nombre de répétitions annoncé du plus petit au plus grand. Dans le cas où plusieurs athlètes commencent à la même barre ou annoncent le même nombre de répétitions, c'est le poids de corps qui déterminera l'ordre de passage en commençant par le plus léger.

ARTICLE 7 :

Arbitrage

7.1 L'arbitrage est assuré par trois arbitres licenciés à la FFForce

7.2 Les fautes à sanctionner sont identiques à celles du développé couché tel qu'il est défini par le règlement FFForce, **cependant il n'y a pas de temps d'arrêt imposé. La barre doit toucher la poitrine mais le rebond est strictement interdit.**

7.3 Comme au règlement FFForce, l'athlète a une minute pour se mettre en position de départ à l'appel de son nom.

- 7.4 L'arbitre donne le signal de départ avec l'ordre audible « START », accompagné d'un geste de la main du haut vers le bas. Par contre, il n'y a pas de signal de reposer la barre qui est à l'appréciation de l'athlète.
- 7.5 Si l'athlète démarre avant le signal, la première répétition ne sera pas comptée.**
- 7.6 Si les mains se retrouvent en position trop large (marque des 81 cm visible), les répétitions qui suivent ne seront pas comptées sauf si l'athlète réussit à repositionner ses mains.
- 7.7 Pour la dernière barre, l'extension des bras doit être complète (bras tendus) pour être comptabilisée.**
- 7.8 Afin de faire participer le public, les répétitions sont comptabilisées par le speaker. Les arbitres pourront être munis d'une feuille et d'un stylo pour décompter les barres qui ne respectent pas le règlement. A la fin du passage, le secrétaire de la compétition calcule **la moyenne des fautes comptabilisées par les 3 arbitres, arrondie au nombre entier le plus proche**. Ce nombre est ensuite déduit du résultat du speaker et donnera le nombre final de répétitions retenu sur la feuille de match.
- 7.9 L'athlète ne peut pas garder la barre à bout de bras plus **de 3 secondes**. Passé ce délai, le chef de plateau donnera l'ordre audible «START». Si l'athlète ne s'exécute pas immédiatement, l'arbitre annoncera l'ordre audible « RAC », l'athlète devra reposer la barre sur les supports et son essai sera terminé.
- 7.10 Le banc pourra être orienté, les pieds de l'athlète vers le public ou de biais.
- 7.11 En cas d'égalité de répétitions :
L'athlète le plus léger gagnera et en cas d'égalité de poids de corps l'athlète ayant réalisé le premier la performance, sera déclaré vainqueur.

ARTICLE 8 :

Tenues des athlètes et matériel

- 8.1 Les tenues autorisées sont celles suivantes : singlet ou combinaison souple ou short type cycliste, T-Shirt obligatoire, bandes de poignets, chaussures de sport, ceinture. **Le maillot d'assistance de développé couché est strictement interdit.**
- 8.2 Le matériel sera contrôlé au moment de la pesée.

ARTICLE 9 :

Discipline

- 9.1 Tout comportement incorrect (insultes, gestes malveillants, etc.) sur le plateau ou en dehors pourra être sanctionné par l'exclusion de la personne du lieu de la manifestation.

ARTICLE 10 :

- 10.1 Les récompenses sont remises à la fin de la compétition. Tous les participants sont invités sur le plateau en tenue sportive.